Amendement N° 064

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE du 27 mai 2020

Rapport n° CP 2020-194 : Travaux dans les EPLE - 3e rapport de l'anneé 2020 - budget 2020

AMENDEMENT :

Un nouvel article, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

"Article 9 : Anticipation des besoins en aménagements spécifiques dans les EPLE et CMR pour répondre aux protocoles sanitaires dans le cadre de la crise du COVID 19 pour la rentrée scolaire de septembre 2020

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 et afin de respecter le protocole sanitaire de l'Education nationale, la Région s'engage à :

- *établir un état des lieux précis des besoins en aménagement dans les EPLE et CMR en lien direct avec les directions de ces établissements et les conseils d'administration des lycées ;*
- *réunir, courant juin, le Conseil inter académique de l'Education nationale afin que l'ensemble des acteur·trice·s soit associé à ce travail ;*
- *présenter lors de la prochaine commission "Education" et de la Commission permanente de juillet prochain un plan d'action précis pour valider un accueil du plus grand nombre de lycéen·ne·s dès septembre 2020*
- *créer un fonds d'urgence "COVID 19 - Aménagement spécifique dans les EPLE et CMR" afin de financer ces opérations.*

Exposé des motifs :

RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2020 :
ANTICIPONS DÈS MAINTENANT LES BESOINS EN AMÉNAGEMENT DANS LES LYCÉES
POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE

Alors que les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire semblent extrêmement lourdes pour notre territoire, la réponse régionale est peu visible car quasi inexistante ou simplement ponctuelle. Pourtant la Région doit agir pour ses territoires et créer des politiques régionales spécifiques à cette situation exceptionnelle et programmatiques.

Au-delà des difficultés que rencontrent aujourd'hui les lycées à organiser leurs établissements pour appliquer le protocole sanitaire de l'Education nationale, ils doivent d'ores et déjà organiser la rentrée scolaire de septembre 2020 afin que le plus grand nombre d'élèves puisse y être accueilli dans des conditions sanitaires garanties. Les établissements scolaires doivent donc être repensés sur un temps long : les classes, les cours et préaux, les sanitaires, les circulations des élèves, les services de restauration … doivent être adaptés et donc rénovés.

Le défi est d'envergure. Notre collectivité doit l'anticiper dès aujourd'hui, quel que soit l'actuel immobilisme de l'Etat sur la question. Il nous semble, dès lors, indispensable que les services de la région établissent un état des lieux précis des besoins qui remontent de chacun des établissements publics gérés par la Région et créent dès maintenant un fonds d'urgence conséquent pour y répondre. L'abondement de ce fonds doit être étatique avec un volet spécifique d'une DRES (dotation régionale d'équipement scolaire) revalorisée.

Afin que la santé et la sécurité des élèves et des adultes encadrants restent prioritaires il est indispensable que la réalisation de cet inventaire fasse l'objet, en urgence, d'une présentation et d'un échange avec les membres du Conseil inter académique de l'Education nationale (CIEN) afin que l'ensemble des acteur·trice·s soit associé à ce travail.

Enfin, afin que l'anticipation soit réelle, il est primordial que ce travail soit validé par les instances régionales qui se réuniront avant l'été, à savoir la commission "Education" et la Commission permanente de juillet prochain.

Céline MALAISÉ
Présidente